



**EXTRAIT DU REGISTRE
AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2022

OBJET : N° 22bis

RAPPORTEUR : Madame GAILLARD

**INTITULÉ : PROGRAMME ACTEE 2. CONVENTION DE SERVICE PAYS DU
CAMBRÉSIS / VILLE DE CAMBRAI « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PATRIMOINE »**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 29 Septembre 2022 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire ;
Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ; Mme CARDON ;
Mme LIENARD ; M. BARTKOWIAK ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. TRANOY ; Mme CHATELAIN ;
Mme DESMOULIN ; M. DERASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M. P.A VILLAIN qui a donné procuration à M.LE MAIRE
M. MOAMMIN qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
M. BAVENCOFFE qui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme BRIQUET qui a donné procuration à Mme GAILLARD
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN
M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme WIART
M. VAILLANT qui a donné procuration à M. DOBREMETS
M. SIMPERE
Mme DEMONTFAUCON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Alban DOBREMETS

Mesdames, Messieurs,

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un outil de planification qui permet aux collectivités d'impulser le changement vers la transition énergétique sur leur territoire en visant deux objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre et adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité.

Porteur d'un PCAET pour les communes de la Communauté d'Agglomération de Cambrai notamment, le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis est engagé dans un programme de rénovation du patrimoine public depuis 2014.

Aujourd'hui il souhaite amplifier son action, dans le cadre du programme d'ACTEE 2 (nouvel outil pour rénover partiellement ou entièrement des bâtiments) et de son Contrat d'objectifs territorial – Troisième révolution industrielle (COT – TRI), pour répondre à ces objectifs et aux enjeux de la maîtrise de l'énergie dans le patrimoine public.

L'article L. 2224-34 du Code général des collectivités territoriales, reconnaît, au Syndicat, porteur de la démarche PCAET, une compétence en matière de maîtrise de la demande d'énergie.

Ainsi, le syndicat met à disposition de ses communes et EPCI adhérents un service « patrimoine – rénovation énergétique », au sein de son pôle Environnement Climat Energie. Il accompagnera les communes membres pour engager la rénovation de leur patrimoine et mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques à travers le conseil et un accompagnement technique et personnalisé de proximité.

Pour profiter de cet accompagnement, dans le cadre des actions d'améliorations énergétiques et de développement des énergies renouvelables, la commune de CAMBRAI souhaite s'inscrire dans cette dynamique en adhérant au service « patrimoine – rénovation énergétique ». Dans ce cadre, elle s'engage à :

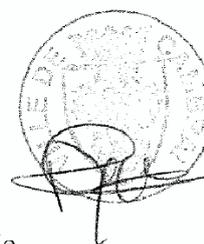
- Suivre régulièrement ses consommations et ses coûts énergétiques,
- Mettre en place des actions entraînant des baisses de consommations d'énergies sur son patrimoine (bâtiments, éclairage public),
- S'engager dans un projet de rénovation énergétique de son patrimoine,
- Mener une réflexion sur l'intégration des énergies renouvelables permettant à un ou plusieurs de ses bâtiments de tendre vers l'autonomie énergétique,
- Accompagner le changement de comportement des usagers,
- Mobiliser les aides financières disponibles.

Au vu des éléments ci-dessus, pour bénéficier de ce service, il vous est proposé de bien vouloir :

- Adhérer à ce service mis à disposition par le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les engagements de chacune des parties dans le cadre de la mobilisation de ce service, et tout acte ou document s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des votants

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,
François-Xavier VILLAIN



Pour le Maire,
Mme Dominique GAILLARD
Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie,
à l'Environnement et aux Travaux

Le Secrétaire de Service
ALEXIS COBLENETZ